

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 23 SEPTEMBRE, 1893.

No. 38

## TOLERANCE

Le congrès des religions, qui vient de se tenir à Chicago, a donné au monde une grande leçon de tolérance dont il serait à désirer que l'écho pût parvenir jusqu'à nos *Têtes Rondes* de l'intransigeance religieuse.

Un de nos compatriotes canadiens-français portant un grand nom, un nom illustre dans l'histoire du pays, a cru devoir répudier les enseignements de l'église catholique pour se rallier à une des branches les plus anciennes et les plus respectables du protestantisme.

Il l'a fait dans une lettre fort digne, dont voici d'ailleurs toute la teneur.

Elle est adressée à l'archevêque d'Ottawa et aux curés de Montebello et de Papineauville :

Je vous fais savoir et je vous prie de prendre note, que j'abjure et renonce à toute allégeance à et communion avec l'Église Catholique, Apostolique et Romaine ; dans laquelle je fus baptisé à ma naissance, mais dans laquelle je n'ai pas pratiqué et à laquelle je n'ai pas cru depuis l'âge de vingt-cinq ans. Je la respecte comme je respecte toutes les opinions et croyances sincères et consciencieuses. Mais je crois devoir aujourd'hui m'adjoindre à l'Église Presbytérienne Calviniste ; qui est peut-être la plus rationnelle des sectes nombreuses qui divisent le christianisme et qui, d'ailleurs, fut la religion de mon épouse, et qui est celle de mes enfants et de mes petits-enfants.

Au manoir de MonteBello

ce troisième jour d'Août 1893.

(Signé) LOUIS J. A. PAPINEAU.

Tout autre qu'un Tardivel aurait respecté une décision prise aussi délibérément par un homme de l'âge et de la position de M. Papineau, un homme dont les motifs ne peuvent pas être sus-

pectés, comme on l'a déjà fait trop légèrement dans bien d'autres cas.

D'ailleurs, prévoyant la conduite que ne manquerait pas de tenir la presse cléricale, il avait eu soin de fournir, dans une entrevue publiée par un journal, quelques informations très dignes ainsi conçues :

J'ai mes raisons pour justifier mon apostasie, et en temps et lieu je les ferai connaître. Quant à la question d'argent, je ne crois pas devoir me considérer comme débiteur envers l'église de Rome. Au contraire, c'est ma famille qui a construit cette église que l'on veut rebâtir, et quand il s'est agi de la réparer, je n'ai jamais hésité à contribuer largement de mes deniers. Encore une fois, j'étais résolu d'abandonner la religion catholique avant même que l'on eût soulevé la question de rebâtir cette église. Je publierai sous peu une lettre qui expliquera les raisons auxquelles j'ai fait allusion il y a un instant.

Malgré ces protestations, la *Vérité* nous est parvenue avec un article d'une insolence voulue à l'égard de M. Papineau.

Nous ne ferons pas à ce vétéran de nos luttes politiques et religieuses l'injure de le défendre contre les insultes d'un castor.

Nous respectons les convictions qui l'animent ; à nous qui prêchons toutes les libertés, il ne viendra certes pas à l'idée de discuter des sentiments dont l'homme n'est pas responsable à d'autres qu'à Celui qui lui a donné la vie et l'intelligence.

Fut-il même admis que les exactions de l'Église Romaine aient précipité un changement éclatant, nous n'en remercierions pas moins le Dieu qui dirige les actes de chacun, d'avoir, par un grand exemple, donné une leçon aux coupables qui méprisent ses enseignement

et se servent des pouvoirs qu'il leur confie pour pressurer le riche et écraser le pauvre, au lieu de suivre les grandes maximes d'humilité et de charité qui ont été dictées à tous par le Créateur.

DUROC.

## 1837-1838

Allons, voilà la *Vérité* qui endosse le vieux dada terroriste.

Nous lui avons porté un coup droit l'autre jour en citant les paroles de Mgr Bonnefoy à La Rochelle, et naturellement le pieux dévôt qui dirige l'organe de toutes les saintetés fait une leçon à Mgr Bonnefoy.

D'ailleurs, pour qu'il n'y ait pas de jaloux, la *Vérité* profite de l'excellente occasion pour lancer son coup de patte à Mgr Taschereau, le cardinal de Québec.

Puis elle fait une leçon d'histoire :

Quoi qu'il en soit, dit la *Vérité*, il faut ignorer entièrement l'histoire du Canada français pour soutenir que nous devons quoi que ce soit de bon à la folie de '37.

La folie de '37! c'est ainsi que s'exprime l'américain Tardivel, à l'égard des canadiens qui ont versé leur sang pour résister à l'autocratie et à la bureaucratie anglaise.

Folie, le dévouement des braves qui allèrent pieds nus, armés de piques et de faux, appuyés de canons en bois, combattre les bandes de Colborne dont le Séminaire de Montréal escomptait les feuilles de paye!

Ce fut peut-être une folie, mais elle fut sublime.

Quant aux résultats obtenus, il vous convient de les nier, parceque, pour vous, toute émancipation est un crime.

Vous ne vous gênez pas d'ailleurs pour laisser percer le bout de l'oreille dans le paragraphe suivant, où vous dites

Laquerelle de '37 était une querelle purement politique : la religion n'était pas menacée, — du moins, pas par le gouvernement anglais. Elle l'était par Papineau, dont l'irréligion était parfaitement connue dès cette époque. Si Papineau avait triomphé, l'Eglise

aurait été persécutée comme elle l'a été par les révolutionnaires français dont l'agitateur canadien avait adopté toutes les doctrines.

Ah oui, voilà!

Pourquoi Papineau s'avisait-il donc de rompre le pacte entre les anglais et le clergé catholique?

Ils s'entendaient si bien ensemble pour tenir les Canadiens sous leur coupe.

D'ailleurs, s'il nous fallait clouer de suite au mur M. Tardivel, comme on y attache d'une épingle les bêtes venimeuses, il nous suffirait de lui réciter ce que disait M. l'abbé Corbeil au grand sermon prononcé à l'Eglise Notre-Dame le jour de la St Jean Baptiste, où nous trouvons ce qui suit :

Dirai-je maintenant les gloires du parlement canadien! Au commencement de ce siècle, des gouvernants, ennemis implacables de notre race, faisaient peser sur nos pères un joug despotique. Par la perfidie ou la violence, on prétendait *enlever à nos pères* leur langue et *leur foi*, et par là les flétrir. Les luttes ardentes s'engagèrent. Ah! avec quel éclat se déclara dans ces temps calamiteux l'amour de la patrie, et que cette passion fut belle et pure dans son épanouissement.

Malgré cela, M. Tardivel affirme que la religion n'était pas menacée.

Pour défendre le peuple opprimé, il se leva tout à coup une phalange d'hommes publics, résolus, sages, indomptables. La prison ni la confiscation, ni mille autres traitements indignes ne purent briser ces athlètes de l'arène parlementaire. Acclamons ces défenseurs des traditions nationales, les Bourdage, les Papineau et les Bédard, les Blanchet, les Panet et les Taschereau, les Viger, les Morin et les Lafontaine.

Faites attention, M. l'abbé Corbeil, le petit Tardivel, qui connaît l'histoire sur le bout de son doigt, vous enseigne que Papineau était un brouillon.

Si nous revenons à la *Vérité* nous y trouvons ce qui suit :

Au point de vue politique, la folie de '37 a été un désastre dont nous sentons encore les effets, comme nous l'avons expliqué au long dans un récent article. Elle nous a valu l'union des deux Canadas qui a été un coup terrible porté à l'autonomie du Canada français. Quant aux franchises politiques que les Canadiens demandaient avant '37, nous les aurions obtenues par une "agitation constitutionnelle." C'était l'avis des hommes sages de l'époque, tant parmi les laïques que parmi le clergé.

Ah! oui, on la connaît, la vieille blague de l' "agitation constitutionnelle."

C'est cela qui a réussi à Mgr Taché au Manitoba!

Il est temps que les journaux sérieux commencent à parler sérieusement de la folie de '37.

Quel historien que ce Tardivel!

Oui, il en est grand temps.

Il est temps surtout qu'on écrive l'histoire du clergé pendant la rébellion.

Elle sera curieuse, celle-là, maintenant que la presse a les coudées franches.

PATRIOTE.

## LE PAPE

Continuons un peu d'examiner comment les écrivains catholiques ont traité le pape dans les dernières élections françaises.

C'est Drumont qui s'est chargé de faire le procès du pape, et l'on va voir avec quelle ardeur y va la *Vérité* de Paris, comme l'autre:

D'abord, il constate le résultat définitif.

L'autre fait est l'écrasement du parti conservateur, du parti qui représentait les intérêts catholiques, et qui a été absolument tué, assommé par le Pape.

Comprenez-vous ce pape qui assomme les intérêts catholiques.

Et ces gens-là s'évertuent à nous dire qu'il est infailible.

Autrefois, un homme aurait pu trouver un appui, un semblant de groupement dans les éléments catholiques. Le Pape a employé une tenacité de vieillard à désorganiser cette petite réserve, qui, d'ailleurs, n'avait jamais été bien vigoureusement organisée.

Le Pape a été certainement animé des meilleures intentions du monde, mais il est clair qu'il connaît bien moins la situation actuelle de la France que je ne connais ce qui s'est passé ce matin au fond du Congo. Il est probablement mené par le bout du nez — ce qui est excusable à son âge — par un de ces prélats du Vatican qui sont des délégués de la franc-maçonnerie italienne. Ce bon apôtre, après avoir fait mettre une partie du denier de Saint-Pierre dans le crédit fondé par Arton, aura raconté au vénérable pontife les histoires les plus extraordinaires sur l'état présent de la France.

Tiens, voilà Drumont qui s'en mêle lui aussi.

Lorsque M. Tarte eut le malheur d'écrire que Mgr Taché était vieux et sans force et se

laissant mener par les ennemis des intérêts catholiques, nos calotins ont jeté des cris de pies.

Par exemple, Drumont continue à être l'ami de nos cléricaux, et le *Courrier du Canada* ne cesse pas de reproduire par semaine trois ou quatre de ses articles.

Continuons:

Non seulement les Français n'ont plus le sentiment de leurs droits sur la terre qu'ils occupent, mais ils n'ont plus même le sentiment de leur personnalité; ils n'ont plus rien à eux; ils ne sont plus rien par eux-mêmes. Ils trouvent tout naturel de confier la clef du coffre-fort national à un Juif de Francfort qui, par la Banque de France, est absolument le maître de notre crédit. Ils trouvent tout naturel également de remettre à un Italien la clef de leur conscience politique.

Ah, attrappe, italien!

Mais alors pourquoi le maire Desjardins n'a-t-il pas été visiter l'*Etna*?

Il lui faudra régler cette question-là avec le célèbre antisémite.

Notre siècle a supporté ce que n'auraient jamais supporté les plus sincères croyants aux époques de foi ardente. Vous avez vu, au fond des vieilles cathédrales, ces chevaliers couchés, les mains jointes, sur leur tombeau, et qui, la figure illuminée par l'extase, semblent déjà contempler ce ciel qui va être leur patrie. Vous réveilleriez un des héros de ces âges lointains pour lui annoncer ce que le Pape a fait en France que, d'un geste instinctif, il chercherait près de lui le gantelet de fer de Nogaret.

Vlan, attrappe encore!

Un soufflet au pape.

Il n'y va pas de main morte, M. Drumont.

Mais voici encore plus grave:

Il est impossible de comprendre comment le Pape a pu se décider à essayer une véritable usurpation sur la conscience des citoyens, à propos d'un gouvernement qui n'a jamais varié dans son mot d'ordre: "Lutte à outrance contre l'Eglise du Christ."

Il a fait là une usurpation sur la conscience des citoyens.

La théorie est nouvelle, elle est jolie.

Il est notre chef, donc il doit nous suivre.

Et voilà les gens qui nous prêchent chaque jour une obéissance filiale aux ordres du pape.

Enfin, Drumont termine en disant:

Un jour, tous ces humbles, ces dévoués, ces persévérants ont appris que le Pape publiait une importante Encyclique ; ils ont cru naïvement que le prisonnier du Vatican allait paraphraser devant tous la parole de l'Évangile : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam*, "Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice". Au lieu de cela, ils ont trouvé un commentaire moderne du livre de Machiavel, enseignant que la sagesse consiste à se mettre avec les coquins qui réussissent et que la victoire justifie tout.

C'est le bouquet.

Nous avons publié ces extraits dans un seul but : faire connaître la façon dont nos adversaires, les cléricaux, traitent le pape lorsqu'il ne joue pas leur jeu.

L'homme qui a écrit ces sanglantes dénonciations de l'autorité temporelle et spirituelle du pape est l'ami, le guide et le conseiller des hypocrites qui nous anathématisent chaque semaine, lorsque nous relevons la tête sous les coups de crosse immérités d'une autorité diocésaine cacochyme.

La seule différence entre la *Libre Parole* et le CANADA-REVUE, c'est que ce dernier est trop poli.

Qu'à cela ne tienne, si le genre dont les Drumont et les Cassagnac traitent les catholiques est du goût du *Courrier du Canada*, nous sommes prêts.

Peut-être alors nous reproduira-t-il comme il reproduit ces modèles de respect et de soumission au Saint-Père.

FRANCE.

## UNE LETTRE

On sait que bien des gens ont trouvé une méthode fort simple pour lire le CANADA-REVUE sans encourir de châtement ecclésiastique et surtout sans bourse délier.

Tout a été défendu à l'égard de notre publication, sauf de la voler, et c'est ainsi qu'un grand nombre de curieux peu délicats tournent la difficulté.

Un de nos abonnés, fatigué de se voir dérober son journal chaque samedi par un de ces pieux personnages, a adressé la lettre qui suit à Mgr. l'abre en donnant le nom du coupable :

SA GRACE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE  
MONTRÉAL.

Monseigneur,

Votre Grâce permettra peut-être à une de ses fidèles ouailles de signaler à sa vigilante sollicitude un fait d'une nature grave, et dont l'occurrence hebdomadaire rendrait sans doute bientôt illusoire une intervention trop longtemps différée.

Voici le fait dans sa désolante nullité.

Votre Grâce autorisait, il y a quelques mois, un jeune avocat, en présence de certaines raisons d'ordre supérieur qui vous étaient indiquées, à recevoir, voire même à lire le CANADA-REVUE. Votre haute sagesse avait jugé que le poison subtil de cette pernicieuse publication trouverait un antidote suffisamment énergique dans la foi et la piété éclairées de ce jeune fidèle.

Il est bien admis que votre Grâce seule peut lever la défense solennellement et publiquement faite de recevoir, acheter, vendre, garder, distribuer ou autrement diffuser le CANADA-REVUE, et que, quiconque passe outre encoure de terribles châtements spirituels tout en perdant son âme.

Or, depuis quelque temps, trop longtemps peut-être hélas ! un très-proche parent, frère même d'un de vos fils bien-aimés, d'un de vos chanoines les plus pimpants et les plus orgueilleusement adverses au CANADA-REVUE, non muni du bouclier préservateur de votre permission archiépiscopale, et n'étant pas, du reste, dans les conditions qui rendissent possible l'octroi d'une immunité anticipée, s'introduit dans le bureau de ce jeune avocat chaque samedi, y saisit avidement la publication excommuniée, et court s'en repaître sous clef les yeux, l'âme et le cœur.

Qu'arrivera-t-il, Monseigneur, s'il n'est mis un frein prompt et impitoyable à cette ardeur malsaine, à cette concupiscence inautorisée ? Qui sait même quels ravages de tels désordres clandestins n'ont pas déjà causés dans votre troupeau ?

J'ai craint, Monseigneur, qu'un plus long silence de ma part ne fut coupable et ne menaçât de rendre inefficaces et la voix et la houlette du berger. C'est là, Monseigneur, le sentiment qui m'engage à déposer ma plainte filiale aux pieds de votre Grâce dont je me souscris,

Le plus respectueux et le plus indigne serviteur.

Nous attirons l'attention des lecteurs du CANADA-REVUE sur le spectacle sans pareil que messieurs Lavigne et Lajoie ont su ménager aux visiteurs du Parc Sohmer pour la semaine prochaine.

## LES QUETES

Nous avons parlé longuement dans le temps des carottes indignes tirées dans les établissements d'éducation sous tous les prétextes possibles.

Nous avons fait ressortir l'odieuse spéculation que recouvrait ce pieux manège, et nous avons été heureux de voir présenter par l'hon. M. Masson la motion suivante, très explicite et fort catégorique :

Que ce comité désire attirer l'attention des directeurs de maisons d'éducation, des instituteurs et des institutrices, sur l'abus qui s'est introduit assez généralement de s'adresser aux enfants sous leurs soins pour obtenir d'eux-mêmes ou, par leur entremise, de leurs parents des contributions ou souscriptions en faveur d'objets de charité ou pour cadeaux en faveur de la maison d'éducation, des maîtres ou maîtresses ;

Que ces demandes de contributions sont propres à créer une fausse émulation et à causer des mécontentements et des froissements parmi des enfants dont les parents ne sont pas également fortunés, et doivent être discontinués ;

Qu'il est en conséquence résolu : Que ce comité approuve le règlement suivant : " Il ne sera pas permis aux directeurs de maisons d'éducation recevant des octrois de l'état, ni aux instituteurs ou institutrices, de solliciter ou de recevoir des souscriptions ou contributions de leurs élèves pour quelque objet que ce puisse être."

Nous déplorons qu'on ait cru devoir substituer à cette motion la suivante, qui est absolument incolore et impuissante :

" Que le surintendant de l'instruction publique reçoive instruction d'adresser une circulaire à toutes les maisons d'éducation sous le contrôle de ce conseil, demandant aux directeurs de ces écoles de s'abstenir, autant que possible, de solliciter des souscriptions en dehors des honoraires réguliers imposés pour l'éducation."

Décidément, ce pauvre conseil est impuissant.  
Qui nous délivrera ?

DUMAL.

## MANŒUVRES CLERICALES

Ces bons calotins sont tous les mêmes dans tous les pays.

Le *Pionnier* de Sherbrooke publie des lettres d'un clercal belge, qui expose les procédés électoraux en Belgique dans le grand parti catholique qui est là-bas l'adversaire du parti libéral.

Il est curieux de constater comme les manœuvres cléricales sont identiques sous toutes les latitudes :

Il arrive parfois que dans un canton ou un arrondissement, un adversaire influent s'oppose à un candidat catholique (lisez *clercal*). Il est à prévoir que dans ce cas l'élection se fera sur un terrain différent.

Dans ce cas il importe de combattre cette candidature par des moyens habiles ; bien souvent il suffit de soulever une troisième candidature indépendante, mais légèrement avancée de libéralisme ; alors les voix se partagent, et le candidat catholique, dont la profession de foi est franche, passe au premier tour, et l'on dicte un ballottage dangereux.

Je reprendrai ce sujet dans une chronique suivante, avec l'espoir que nos amis du Canada sauront y glaner quelque idée dont peut-être ils feront leur profit.

C. S.

Il nous semble pourtant que l'on connaît assez bien la chose chez nous.

Mais qu'est-ce que vous pensez de la crudité avec laquelle ces canailleries-là sont dites ?

C'est la maxime jésuitique dans sa plus ample acception :

*La fin justifie les moyens.*

LIBÉRAL.

## LES DROITS DES PARENTS

On se rappelle la motion qu'avait présentée l'hon. M. Masson à la séance du Conseil de l'Instruction Publique tenue au mois de mai, et dans laquelle il était demandé que tous les instituteurs et institutrices fussent soumis aux examens ordinaires lorsqu'ils enseignaient dans les écoles élémentaires ou académies subventionnés.

Une coalition des évêques a fait rejeter cette motion, et à la session qui vient d'avoir lieu, M. Masson a donné avis de motion qu'il proposera à la prochaine session du mois de mai une motion comme suit :

" Que personne ne pourra enseigner dans les écoles modèles et les académies sans un brevet de capacité. Tout prêtre, ecclésiastique, religieux, etc., faisant partie d'un corps religieux sera exempt de subir d'examen devant les bureaux ordinaires, sur un certificat octroyé au surintendant par tout bureau central d'examineurs que NN. SS. les évêques auront spécialement créé à cette fin."

Nous regretterions de voir accepter cette motion qui est une reculade, et nous apprenons

avec satisfaction que les évêques sont décidés à s'y opposer.

Il ne doit y avoir qu'une loi pour tous ; tant que nous n'aurons pas gagné ce point, il n'y aura rien de fait, nous resterons dans le pétrin.

Un bureau nommé par les Evêques ne fournira jamais aux pères de famille les garanties d'impartialité qu'ils ont le droit d'exiger.

D'un autre côté, M. le juge Jetté a proposé, secondé par Mgr. Duhamel, une motion concernant un bureau central d'examineurs. Ce règlement doit être substitué à un règlement passé en 1890 concernant la même chose. Voici la motion :

"Que dans le cas d'impossibilité de trouver des instituteurs ou institutrices diplômés, la permission d'en engager de non diplômés ne soit accordée par le surintendant que sur présentation d'un certificat de moralité et de capacité donné au candidat par le curé de sa paroisse et après avoir pris l'avis de l'inspecteur et du curé de la localité où ce candidat devra enseigner."

Mais enfin, où allons-nous ?

Voilà que nous reculons encore.

Du curé, du curé partout !

Comment veut-on avec un aussi pitoyable système créer une éducation nationale et sortir de l'ornière ?

Un certificat de capacité du curé.

Un certificat d'acceptation d'un autre curé.

Mais ne voit-on pas assez les dégâts du système actuel pour mettre un frein à cette immixtion cléricale en tout et partout ?

Pauvres pères de familles dont on prétend respecter les droits et qu'on livre pieds et poings liés à ceux qui n'en ont pas de famille.

C'est avec ce système qu'on détruit les écoles paroissiales.

Qu'on lise plutôt ce qu'avoue un journal pourtant bien catholique de New-York, *the Freeman Journal* :

" Ici, dans les collèges dirigés par les Frères, l'enseignement est bon, particulièrement dans les classes supérieures, mais dans les basses classes des écoles paroissiales, une soutane noire cache souvent la matière la plus inculte (the rawest material)... La réputation des Frères (Christian Brothers) en souffre, et il vaut mieux que ces choses leur soient dites à temps par des catholiques, pour les induire à garder leurs novices chez eux tant qu'ils ne seront pas en mesure de remplir cette tâche délicate et importante entre toutes — l'éducation de la jeunesse."

Quel est le curé qui refusera de donner un certificat de capacité à un Frère ?

PATERFAMILIAS.

## LE POUVOIR EPISCOPAL

Le 12 septembre courant, une discussion des plus intéressantes avait lieu à la cour de pratique, devant le juge Mathieu, entre Monseigneur l'archevêque de Montréal, représenté par M. C. A. Geoffrion, et la Compagnie de Publication du CANADA-REVUE, représentée par M. Horace Saint-Louis. Il s'agissait de fixer des points de droit très importants avant d'aller au mérite.

Dans sa défense, Mgr. Fabre demande la consécration de deux principes :

1. Un privilège absolu quant à ses lettres pastorales dont les motifs ne peuvent être discutés ;
2. L'incompétence de la Cour à examiner ces motifs.

A quoi M. Horace Saint-Louis répond :

1. Ces moyens sont mal fondés, le privilège de l'évêque n'étant pas reconnu par nos lois, ni suffisamment allégué ; les motifs n'en étant pas même exprimés ;

2. La compétence du tribunal est certaine, vu l'ancienne jurisprudence contenant les principes de notre droit en matières ecclésiastiques.

Le juge Mathieu, tant à cause de l'importance de la question qu'à cause du défaut de justification de la part de Monseigneur, dont l'argumentation s'est limitée à la citation d'autorités anglaises et américaines qui ne sont pas dans notre droit, le juge Mathieu, disons-nous, a réservé d'adjuger sur la question lors du jugement final.

En d'autres termes, il faudra que Monseigneur exprime nettement les motifs qui l'ont fait agir par mandement contre la Compagnie de Publication du CANADA-REVUE, et fasse juger ces motifs par le tribunal.

C'est donc une victoire très éclatante que nous venons de remporter sur nos adversaires. Nous la devons à deux causes : l'excellence de notre position et le talent de notre avocat.

Nous n'avons nul besoin d'exalter ici le mérite de M. Horace Saint-Louis, pas plus qu'il n'a besoin de réclamer, et nous ne risquerions pas de le désobliger en le louant si nous n'avions à démontrer que nous devons lutter contre des tendances soupçonneuses et des préventions aveugles. Si nous surmontons les unes et les autres, comme nous en avons la conviction,

ce ne sera pas uniquement parce que notre cause est bonne et juste, ce sera surtout parce que nous avons un avocat instruit, déterminé, éloquent, convaincu, dévoué, maître de sa parole, plein de présence d'esprit dans l'attaque et spirituellement vif à la riposte.

Les personnes qui assistaient à l'audience du 12 septembre ont pu se convaincre à quel point M. Horace Saint-Louis possède ces qualités et combien elles lui sont nécessaires. Il y avait juste sept minutes qu'il parlait lorsque M. le juge Mathieu l'interrompit pour entamer avec lui une discussion dans laquelle l'honorable juge laissait percer, inconsciemment peut-être, mais bien réellement son désir de n'avoir pas à décider la question qui lui était soumise.

Que l'on ne se méprenne pas sur le sens ou la portée de nos paroles ; nous ne suspectons nullement l'impartialité de M. le juge Mathieu, et en disant que toutes ses préférences étaient visiblement pour l'abstention, nous ne formulons ni un blâme ni une critique. Nous constatons un fait patent en même temps que nous reconnaissons au juge le droit d'avoir, surtout en pareille matière, une certaine hésitation à se prononcer. Un juge est un homme comme nous, à qui on ne doit rien demander de surhumain ; l'abdication de ses opinions ne peut être exigée du moment que son jugement est basé sur la valeur des faits soumis à son arbitrage. Il n'est pas douteux que M. le juge Mathieu, comme homme, aimerait autant ne pas nous juger ; mais il est non moins douteux que, comme juge, il refoule ses hésitations pour n'écouter que la Justice.

Nos lecteurs comprendront pourquoi cette courte digression était nécessaire.

Or, M. le juge Mathieu et M. Horace Saint-Louis discutaient sur des points de droit très intéressants et sur des interprétations claires ou subtiles, selon que l'un ou l'autre commentait un texte. Les passes se succédaient, serrées ; les coups droits, les feintes, les ripostes se croisaient, et M. le juge Mathieu faiblissait au point que M. C. A. Geoffrion, l'avocat de Monseigneur, crut devoir intervenir et prêter son appui au savant juge. M. Horace Saint-Louis, avec une présence d'esprit remarquable résuma la situation par ces mots :

"Je vous prie, mon cher confrère, de ne pas m'interrompre. J'ai en la personne de Son Honneur un adversaire encore plus redoutable que vous. Laissez-moi donc tous mes moyens."

L'honorable juge comprit la prière de notre avocat et M. Horace Saint-Louis put continuer sa plaidoirie sans trop d'encombre.

M. le chanoine Racicot assistait à cette séance. Modestement assis au fond de la salle, il ne perdait pas une seule des paroles prononcées, qu'elles sortissent des lèvres pures de M. C. A. Geoffrion, dit "Bouche d'or" pour la circonstance, ou de celles de M. Horace Saint-Louis. Le bon chanoine n'avait pas la mine réjouie et légendaire que la chromolithographie impie prête ordinairement aux bénéficiaires d'un canonicat. Il était plus que sérieux, M. Racicot : il était grave, il était triste. Il écoutait autant avec ses yeux qu'avec ses oreilles. Par moments, surtout lorsque M. Horace Saint-Louis parlait, ses lèvres avaient aux commissures un frémissement qui dessinait sur son large et onctueux visage une moue cléricale presque aussi jolie qu'une grimace laïque. L'éloquent mais inutile plaidoyer de M. C. A. Geoffrion ne parvint même pas à le déridier. En effet, ce discours à côté de la question a pu paraître succulent à Monseigneur et à son entourage sous les lambris de l'archevêché, mais à la Cour, annoté et ponctué par M. Horace Saint-Louis, il avait perdu toute sa saveur,

Ce petit *guerдин* d'Horace Saint-Louis, ainsi que l'a dénommé le membre le plus majestueux et le plus barbu de notre barreau, ce petit *guerдин* ne respecte rien. Il ne veut même pas admettre la prétention de Monseigneur qui réclame la possession de toutes les immunités, de tous les privilèges. Selon la théorie archiépiscopale exposée par M. C. A. Geoffrion, l'archevêque a toujours raison. Il n'est justiciable de personne. Les privilèges qui lui ont été concédés, ajoutés à ceux qu'il s'est octroyés, lui donnent les droits les plus absolus, les pouvoirs les plus arbitraires. *Il peut même agir malicieusement*, a publiquement affirmé son procureur, sans avoir à rendre compte de ses actes au pouvoir civil. Le code n'existe pas pour lui. Il échappe à l'égalité des citoyens devant la loi. C'est lui qui lie et qui délie. Son royaume n'est pas dans ce monde, mais ce monde est sa chose. Tous ces droits, tous ces privilèges, il les tient de St. Jean et de St. Mathieu. Ces saints évangélistes ont écrit dans les *Constitutions apostoliques*, découvertes fort à propos au second siècle de l'Église :

*Gardez vous de juger votre évêque, car il n'est donné qu'aux prêtres d'être jugés.* C'est St. Mathieu qui a réglé ça tout seul. Plus tard, il prit St. Jean comme collaborateur, et, à eux deux, ils ont décrété ce qui suit :

*Autant que l'âme est au-dessus du corps, autant que le sacerdoce l'emporte sur la royauté : regardez votre évêque comme un roi, comme un maître absolu : donnez-lui vos fruits, vos ouvrages, vos décimes, vos épargnes, les prémices, les décimes de votre vin, de votre huile, de vos blés, etc.*

*Que l'évêque soit un dieu pour vous, et le diacre un prophète.*

*Dans les festins, que le diacre ait double portion, et le prêtre le double du diacre; et s'ils ne sont pas à table, qu'on envoie les portions chez eux. (\*)*

Il est bien évident que les évêques, les prêtres et les diacres seront désormais débonnaires envers les indignes et ridicules laïques qui les gavent au nom de St. Jean et de St. Mathieu; à défaut d'autre sentiment, la reconnaissance du ventre leur en fait un devoir. Eh bien, ce sont ces lois si sages, si justes, si charitables, que M. Horace Saint-Louis ne veut pas reconnaître, le *guerlin!* et auxquelles la Compagnie de Publication du CANADA-REVUE ne veut pas se soumettre.

Erreur fatale! Inconcevable aveuglement! Ingratitude épouvantable!

Je vais m'efforcer de faire revenir ces malheureux sur des préventions explicables peut-être, mais sûrement inexcusables, en leur citant un précédent qui, par son ancienneté, a droit de prendre place dans la jurisprudence invoquée par Monseigneur.

C'est une petite aventure pastorale qui est racontée dans une très ancienne vie de Moïse écrite en hébreu et traduite en latin. J'ai relevé cette délicieuse historiette à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

"Une pauvre veuve n'avait qu'une brebis; elle la tondit pour la première fois; aussitôt Aaron arrive, et emporte la toison en disant: les prémices de la laine appartiennent à Dieu. La veuve en pleurs vint implorer la protection de Coré, qui, ne pouvant obtenir d'Aaron la restitution de la laine, en paie le prix à la veuve. Quelque temps après, sa brebis fait un agneau. Aaron ne manque pas de s'en emparer. Il est écrit, dit-il, que tout premier-né appartient à Dieu. La bonne femme va se plaindre à Coré, et Coré ne peut obtenir justice pour elle. La veuve outrée tue sa brebis. Aaron revient sur le champ, prend le ventre, l'épaule et la tête, selon l'ordre de Dieu. La veuve au désespoir dit anathème à sa brebis. Aaron dans l'instant revient l'emporter tout entière: tout ce qui est anathème, dit-il, appartient au pontife."

Que dites-vous de cette touchante histoire, chers lecteurs? Ne prouve-t-elle pas que les droits ecclésiastiques sont illimités? que le pouvoir des évêques s'étend sur tous nos biens? et qu'ils peuvent, conséquemment, les prendre ou les détenir sans que nous puissions rien revendiquer?

Pour ma part, je considère les textes sacrés, ou presque sacrés, comme des précédents auxquels notre mesquine jurisprudence ne peut attenter. Prétendons-

nous être plus sages, plus éclairés ou plus intraitables que nos devanciers?

Quoi! pendant des siècles et des siècles une loi unique a régi notre civilisation: la loi ecclésiastique; et nous voulons, comme cela, à propos d'une niaiserie, détruire ce pouvoir absolu et divin parce qu'il a cessé de nous plaire? Ah! mes frères! mes frères! Où allons-nous?!

Je suis persuadé que l'Apocalypse a prévu le cas et qu'elle a rangé ces symptômes de révolte parmi les signes précurseurs de la fin du monde. Je ne puis pas l'affirmer, parce que je n'ai jamais compris un mot de ce livre inspiré, mais mon cœur me dit que la révolte des laïques doit précéder les trompettes, chargées de sonner le couvre-feu final. Empêcher la révolte, c'est reculer l'heure du dernier quatuor.

Certes, M. C. A. Geoffrion a raison lorsqu'il prétend que Monseigneur a le droit d'agir, *même malicieusement*, à notre égard. Des précédents nombreux et variés établissent l'antériorité du système et démontrent surabondamment que les évêques ont tous les droits, non seulement sur nos biens, mais que nos vies leur appartiennent également. Ne voit-on pas à Constance la place où Jérôme de Prague a été brûlé? Ne voit-on pas à Londres la place où, parmi tant de victimes que fit griller la douce reine Marie, fille du tyran Henri VIII, une femme accouchant au pied du bûcher y fut jetée avec son enfant par l'ordre d'un évêque? Ne voit-on pas l'ancienne place de Grève, à Paris, où le conseiller Anne Dubourg subit son supplice? Ne voit-on pas la vieille place des Terreaux, à Lyon, où furent exécutés en 1546 plusieurs centaines de malheureux des deux sexes qui avaient le malheur de ne pas penser comme l'évêque? Ne voit-on pas à Paris les traces de la célèbre place de l'Estrapade qui fut couverte, sous le roi très-catholique François Ier, de corps réduits en cendre? Savez-vous comment on les faisait mourir? on les suspendait à de longues bascules qu'on élevait et qu'on abaissait tour à tour sur un vaste bûcher, afin de leur faire sentir plus longtemps toutes les horreurs de la mort la plus douloureuse. On ne jetait ces corps sur les charbons ardents que lorsqu'ils étaient presque rôtis.

Le jésuite Daniel, dans son *Histoire de France*, n'hésite pas à déclarer que François Ier a dit publiquement qu'il traiterait ainsi le dauphin, son fils, s'il donnait dans les opinions des réformés. François Ier ne passe pourtant pas pour un Néron ou pour un Domitien.

Le nombre des martyrs, soit Ariens, Vaudois, Albigeois, Templiers, Hussites, Huguenots, etc., est innombrable. Toutes ces foules ont subi leurs sup-

(\*) Constitutions apostoliques, liv. II, chapitres XXX, XXXIV, XXXVI et XXXVIII.

plices sinon avec plaisir, du moins avec résignation, et la Compagnie de Publication du CANADA-REVUE, après avoir mécontenté son évêque, voudrait se dérober au juste châtiment qu'elle mérite? Et l'avocat d'icelle, M. Horace Saint-Louis, ose appuyer ses prétentions sur quelques contextes tourmentés? Il parle des précédents, des faits qui ont fixé notre jurisprudence; je vais lui en citer, moi, des faits importants, contre lesquels on ne s'est jamais insurgé, ce qui prouvera une fois de plus que les évêques ont toujours agi selon les droits qu'ils tiennent de Dieu. Je ne parle pas des tueries sauvages qui eurent lieu du temps des Goths, des Burgondes, des Vandales et des Lombards. Ces tueries n'étaient pourtant autre chose que des manifestations théocratiques. Mais sautons par dessus le temps et l'espace et arrivons au mont Rosa, au mont Viso. Nous trouvons, dans un pli des Alpes, une population pure, simple, ignorée, vivant selon l'Évangile. Ce sont les Vaudois qui, par humilité, se sont surnommés les *pauvres* et les *gueux* de Lyon. Mais ils commettent un crime: ils soutiennent qu'en dotant de grandes richesses les papes et l'Église, Constantin a corrompu la société chrétienne; et ils s'appuient sur deux paroles sorties de la bouche du Christ; la première: *Le fils de l'homme n'a pas même une pierre où reposer sa tête*; la seconde: *Il est plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume du ciel qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille*. Ils furent tous massacrés, hommes, femmes, vieillards, enfants, grâce à une sainte institution qui venait d'être établie: l'INQUISITION. Cabrières et Mérindol pourraient peut-être nous dire combien de morts sont tombés là. Puis ce fut le tour des Albigeois. Le pouvoir ecclésiastique ne prit pas seulement leurs biens et leur vie, il escamota une civilisation, une littérature, une langue. Trois villes puissantes: Carcassonne, Béziers et Lavaur ont été englouties dans ce tourbillon de feu qui a parcouru tout le midi de la France. Simon de Monfort, le rempart de l'Église, criait dans la mêlée en frappant avec le crucifix: "Tuez! tuez toujours! tuez orthodoxes et hérétiques! Dieu reconnaîtra les siens!..." Et les cloches se mirent à sonner l'agonie de deux cent mille hommes; et les prêtres, sur les ruines fumantes et sanglantes, entonnèrent l'hymne: *Veni, creator Spiritus!* Il y eût aussi les Templiers, chevaliers armés au nom du Christ pour conquérir la sépulture de l'Homme-Dieu. Ils avaient amassé de grandes richesses qui portaient ombrage à la puissance du Saint-Père. On les mit à la torture, puis on les envoya au bûcher. Puis vint le tour de Jean Hus et de ses disciples. Puis la Bohême entra dans la danse, récla-

mant la communion sous les deux espèces. Calixtins et taborites combattent d'abord sous la même bannière, mais, trahis, ils se divisent et laissent leurs derniers débris dans une grange où une main apostolique met le feu. Ces hommes ont été égorgés ou brûlés par les ordres du pape pour avoir voulu communier sous les deux espèces! J'en passe. Arrivons aux malheureux frères moraves qui vivaient en commun de travail, de prières et de mortifications. Ils ne sont pas épargnés pour cela: traqués, jugés, condamnés, détruits, tel fut leur sort. Le Golgotha s'est étendu sur la terre, il couvre l'Europe de flammes, de sang et de ruines! L'Angleterre brûle, l'Irlande brûle, l'Espagne brûle, la Bohême brûle, la Flandre brûle, l'Écosse brûle, la France brûle, la Hongrie brûle, la Westphalie brûle! Tout flambe, tout croule, tout s'anéantit! sauf la puissance, la gloire et la fortune du Saint-Siège!

Et maintenant, monsieur Horace Saint-Louis, me soutiendrez-vous que ces exemples ne suffisent pas à la thèse de Monseigneur? Me direz-vous que les victimes de ces exécutions terribles, mais indispensables à la grandeur des vicaires de Jésus-Christ, ont élevé des réclamations contre leurs saints justiciers? Me prouverez-vous surtout que des tribunaux civils ont réprimé ce que par un euphémisme courtois je me contenterai de nommer des abus? Non, vous ne le pouvez pas! N'attirez donc pas sur votre tête la colère céleste; n'essayez pas d'endiguer l'océan; laissez-vous évangéliquement débouter de votre demande téméraire, et payez les frais. C'est ce que vous avez de mieux à faire, à moins toutefois que vous ne préfériez vous en rapporter à l'équité des juges pour obtenir satisfaction.

Ce qui, tout bien considéré, n'est pas humainement impossible. LUPUS.

Le tribunal civil de la Seine a rendu une décision sans parallèle dans l'histoire de la jurisprudence, et qui établit le précédent que la veuve d'un suicidé peut réclamer un dommage à la personne qui aurait été la cause du suicide. Dans le cas actuel, un journal dont les articles méchants et les critiques acerbes avaient poussé le défunt au suicide a été condamné à payer \$10,000 à sa veuve, étant considéré responsable de sa mort exactement comme un chemin de fer est responsable des blessures reçues dans un accident.

Dans ces conditions, les mauvais catholiques qui poussent M. Tardivel au désespoir et sont sur le point d'amener la *Vérité* à se suicider peuvent s'attendre à de cruels dommages.

Maintenant, il y aurait compensation si tous ceux que M. Tardivel a conduits au dégoût et au désespoir s'adressaient à lui pour réparer le mal qu'il a fait,

## L'APPARITION DU DIABLE

Tous les journaux pieux ont reproduit un conte fantastique de l'archevêque de l'Île Maurice relatant une entrevue avec messire Satan.

Un journal canadien-américain accompagne cette publication des remarques suivantes :

— Nous publions, à la 2<sup>me</sup> page du présent numéro, un extrait d'un livre écrit par un évêque, et parlant de l'apparition d'un démon. Quelques esprits forts nient volontiers ces choses-là. Mais, ne voyons-nous pas chaque jour autour de nous, d'une manière visible, les œuvres du démon?... Par exemple, faire la guerre à un homme parce qu'il rédige un bon journal et lui nuire sans aucun motif avouable, n'est-ce pas faire deux fois plaisir au démon? Nous trouvons que le diable qui se montra à un prêtre sans lui faire aucun mal, valait mieux que certains messieurs dont nous écrivons l'histoire quelque jour.

Nous transmettons ces sages remarques aux quelques plumitifs cagots qui nous font l'honneur de leurs insultes.

Par exemple, nous n'écrivons pas leur histoire. Il y a des plaies qu'on aime à cacher quand on n'est pas clérical.

AMICUS.

## LE PROCES D'HERESIE

Ces mots, qui sonnent mal dans notre époque, ont été souvent imprimés depuis quelque temps à propos de M. le Professeur Campbell, professeur de théologie au collège presbytérien.

Les journaux français s'étant peu occupés de cet incident qui encombrait la presse anglaise, nous croyons intéressant de faire connaître à grands traits cette cause fort intéressante pour ceux qui s'occupent des questions religieuses.

Le professeur Campbell prononça à Kingston, il y a quelques mois, un discours sur le " Livre parfait et le Père parfait." Quelques extraits de ce discours, dans le *Presbyterian Review* de Toronto, accompagnés d'articles de fond, produisirent une émotion pénible dans l'Église et une certaine agitation dans le public en général. Le presbytère de Montréal, saisi de cette affaire, comme l'exige la loi de l'Église, cita le professeur à comparaître devant lui pour s'expliquer. Sur l'invitation de l'Assemblée générale, la procédure suivit son cours. Le presbytère, après avoir entendu les explications du docteur Campbell, le décréta d'accusation sur deux points : l'inspiration de l'Écriture et la notion de Dieu.

Le professeur estime, d'une part, qu'on doit attribuer certaines difficultés de l'Ancien-Testament à

l'intervention de Satan qui fit prendre, quelquefois, aux écrivains sacrés, ses propres suggestions pour une inspiration divine ; d'autre part, que Dieu ne frappe pas les hommes, mais qu'ils sont eux-mêmes les artisans de leur malheur.

Dans une séance subséquente, le presbytère jugea que ces explications portent atteinte à la fois à l'autorité de l'Écriture en tant que règle infaillible de la foi et des mœurs et à la vraie nature des jugements divins. Il décida qu'il y avait lieu de poursuivre le docteur Campbell, son enseignement paraissant contraire non seulement aux symboles de l'Église presbytérienne, mais à l'Écriture sainte.

Le presbytère s'est réuni, et a tenu de longues et intéressantes séances, dans lesquelles les deux doctrines émises par le Professeur Campbell ont été examinées.

Toutes deux ont été condamnées.

La première relative à l'inspiration a été défendue et soutenue par MM. Dr. Barclay, J. M. Crombie, Prof. Ross, J. Fraser, J. E. Duclos, McKerracher, W. D. Reid. Prof. Coussirat, A. Internoscia et Murray Watson.

La seconde a trouvé moins de défenseurs.

Le Professeur Campbell en a appelé au Synode de Montréal et Ottawa, qui aura lieu au mois de mai.

En attendant, le professeur Campbell est suspendu.

REPORTER.

## LES LIVRES D'ECOLE

Le Comité Spécial du Conseil de l'Instruction Publique chargé de faire un rapport sur la méthode à suivre pour obtenir une série de livres uniformes a présenté un projet fort bien conçu que nous reproduisons ci-après.

Nous approuvons complètement cette proposition, aurons-nous la chance que cette approbation ne lui porte pas malheur ?

Le comité spécial soumet que :

Pour mettre à exécution la résolution au sujet des livres d'école adoptée par votre comité à sa dernière séance, le sous-comité des livres a l'honneur de suggérer le plan suivant :

1. Un concours public serait ouvert par votre comité pour la préparation de livres sur les sujets qui suivent :

*Première série* — Alphabet, premier livre de lecture, second livre de lecture, troisième livre de lecture ; l'alphabet ne devant pas avoir plus de 100 pages ; les livres de lecture ne devant pas dépasser, le premier 100 pages, le second 200 pages et le troisième 400 pages, le tout formant in-douze et caractère dit *small pica* ;

*Deuxième série* — Grammaire très élémentaire, pas plus de 100 pages ; Grammaire intermédiaire, 200 pages ; Grammaire complète, 300 pages. Exercices gradués, 300 pages ;

*Troisième série* — Géographie élémentaire, 200 pages ; Géographie intermédiaire, 400 pages ;

*Quatrième série* — Histoire élémentaire du Canada, 150 pages ; Histoire intermédiaire du Canada, 300 pages ;

*Cinquième série* — Histoire sainte abrégée, 150 pages ;

*Sixième série* — Histoire contemporaine générale commençant à la révolution française, 300 pages ;

*Septième série* — Arithmétique élémentaire, 150 pages ; Arithmétique intermédiaire, 300 pages ;

*Huitième série* — Cahiers d'écriture ;

*Neuvième série* — Tenue des livres, 200 pages ;

*Dixième série* — Agriculture, 200 pages.

Les pages indiquées pour chacune de ces séries sont du format in-douze, et l'impression supposée faite en *small pica* non interligné.

Puis vient une série de prix à décerner aux meilleurs ouvrages.

Toutes ces séries, à l'exception de la première et de la deuxième, pourraient servir pour les écoles des deux langues, puisqu'il suffirait de traduire chacun des ouvrages adoptés ; mais quant aux deux premières séries, il faudrait un concours en français et un en anglais, avec les mêmes prix dans chacun.

Chaque concurrent devrait, dans tous les cas qui le comportent, envoyer cinq copies de son manuscrit faites au clavigraph, plus quelques pages imprimées comme échantillon de la manière dont il suggérerait d'imprimer l'ouvrage. Le comité devant se charger de faire mettre les gravures dont il jugera convenable d'ornez les ouvrages qui le comportent, les concurrents n'auraient pas à s'en occuper.

Les ouvrages soumis seraient envoyés au Surintendant de l'Instruction Publique sous un pseudonyme, et l'auteur enverra en même temps sous une enveloppe cachetée l'indication de son vrai nom.

Les travaux seraient appréciés par un comité que nommera le Conseil de l'Instruction Publique, et qui ne sera pas nécessairement formé de membres de ce Conseil.

Tous les ouvrages recevant des prix deviendraient la propriété du Conseil de l'Instruction Publique, qui pourrait, avant de les faire imprimer, y faire faire toutes les modifications qu'il jugerait utiles.

L'auteur de chaque ouvrage adopté pour l'usage des écoles aurait dix par cent des profits réalisés par sa vente. Le reste de ces profits appartiendrait au Conseil de l'Instruction Publique, et ce Conseil l'emploierait d'abord à se rembourser des dépenses du concours ci-dessus mentionné, puis à donner des primes aux instituteurs et institutrices qui se seraient le plus distingués dans l'enseignement.

Les livres adoptés par le conseil seraient mis en vente chez tous les libraires qui voudront en vendre. Tous devraient les vendre seulement au prix fixé par

le Conseil, et pour une commission qui sera la même pour tous.

Pour que les livres ainsi adoptés par le Conseil soient constamment tenus au courant et perfectionnés, il n'en serait tiré à la fois que le nombre d'exemplaires qui pourrait être écoulé dans une année ou deux. Des primes seraient données à ceux qui suggéreraient des améliorations importantes à leur faire.

En adoptant ce plan, le sous-comité est d'avis que votre Conseil se procurerait des livres supérieurs à un grand nombre de ceux qui sont en usage aujourd'hui, et à bien meilleur marché. Les dépenses des enfants d'écoles pour achats de livres seraient, en outre, réduites pour ceux qui auraient à changer d'école. D'un autre côté, le Conseil de l'Instruction Publique aurait à sa disposition des sommes considérables qu'il pourrait, comme il a été dit plus haut, employer à récompenser les membres les plus méritants du corps enseignant, ou bien à promouvoir de toute autre manière l'instruction publique.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

13 septembre 1893.

## L'OPÉRA FRANÇAIS

Comme les lecteurs du CANADA-REVUE le savent sans doute à l'heure qu'il est, nous aurons sous peu l'avantage de posséder dans nos murs une troupe d'opéra venue de France pour s'installer chez nous pour la saison prochaine. Nous allons donc avoir un moyen intelligent d'occuper les longues soirées d'hiver, et nous n'aurons bientôt presque plus rien à envier aux grandes villes d'Amérique, dotés que nous serons d'une troupe française permanente.

Aucune nation n'a encore égalé la France au point de vue de l'art dramatique, tant pour la composition que pour l'exécution — surtout, devrais-je dire, pour l'exécution — des œuvres dramatiques quelles qu'elles soient. Aucun genre ne lui est interdit : depuis la sublime tragédie jusqu'à la folle opérette, les acteurs français ont conquis la palme et la conservent encore aujourd'hui d'une façon incontestable et toujours incontestée. Avec un répertoire comme celui qui nous est promis, et une interprétation comme les Français savent en donner, nous pouvons nous attendre à une merveilleuse saison.

La troupe se compose des artistes suivants :

Mlle de Goyon, 1 <sup>re</sup> chanteuse	M. Dancrais, ténor
" S. Sorgia, 1 <sup>re</sup> chanteuse	" Portalier, baryton
" Regani, 2 <sup>e</sup> chanteuse	" Delafontaine,
" Sylva, chanteuse	jeune premier
" Desmoulin, 3 <sup>e</sup> chanteuse	" Ferroumont,
	laruette
	" Bisson, 1 <sup>er</sup> comique

Mlles Hosdo, duègne	MM. Merville, 2e comique
" Belisson, 1re soubrette	" 10 choristes, hommes
" Juana, 2e soubrette	" 20 dames des chœurs

Comme on le voit, les emplois sont tous ou presque tous doublés, ce qui permet à la troupe d'aborder tous les genres ; aussi, voyons-nous que le répertoire promet indifféremment grand opéra, opéra comique, opérette, drame et comédie.

Grand opéra et opéra comique — Faust, Lucie de Lammermoor, Le Trouvère, Le Voyage en Chine, Carmen, La Traviata, etc., etc.

Opérettes — La Fille du Tambour-Major, Les Cloches de Corneville, La Fille de Madame Angot, Giroflé-Girofla, Le Jour et la Nuit, La jolie Parfumeuse, Barbe Bleue, Mlle Nitouche, L'Amour mouillé, Le Canard à Trois Beccs, L'Œil Crevé, Les Mousquetaires au Couvent, Le Petit Duc, La Timbale d'Argent, Madame l'Archiduc, Madame Favart, Le Grand Mogol, La Vie Parisienne, La Marjolaine, Le Cœur et la Main, Joséphine vendue par ses sœurs, Les Vingt-huit Jours de Clairette, Le Bouton d'Or.

Vaudevilles-Comédies — Le Voyage de M. Perichon, Les amours de Cléopâtre, Le Fiacre 117, Coquin de Printemps, Le Gendarme Bébé, La Garçonnière, Les Boulinards, Le Procès Vauradieux, Le Chapeau de Paille d'Italie, Le Domino Rose, Durand et Durand, Ménage Parisien, Les Surprises du Divorce, Divorçons.

Drames — Le Maître de Forges, L'Abbé Constantin, Les Pauvres de Paris, L'Aveugle, Les Criminels, Roger la Honte.

Le début, qui est fixé pour le deux octobre, se fera avec la fille du Tambour-Major ; libretto de Chivot et Duru, et musique de Jacques Offenbach.

Bien que classée parmi les opérettes, genre bouffe, cette excellente pièce est digne de figurer à l'Opéra Comique si l'on en retranche quelques situations quelquefois trop drôles pour laisser la partition faire partie du genre plus relevé.

C'est du reste une charmante comédie. La scène se passe au commencement du siècle, en Italie. La renommée de Bonaparte avait précédé ses armes, et le peuple de la classique et superstitieuse péninsule était terrifié à la nouvelle de l'arrivée prochaine des troupes françaises. Seulement, au milieu de cet affolement général, quelques individus, séduits par les grands principes de la liberté, par l'espoir d'une revendication nationale au moyen de l'investissement étranger, se sont ralliés à la cause des envahisseurs, et au moment du lever du rideau, on voit de suite que la cause française a déjà dans la Lombardie poussé de profondes racines.

L'auteur débute en nous introduisant dans la cour d'un couvent de demoiselles où une délicieuse scène d'intérieur de pensionnat nous captive tout d'abord. La cause de l'indépendance et de la liberté a pénétré jusque derrière ces grilles si bien gardées, et, pendant que les pensionnaires sont à échanger leurs idées, et à faire valoir leurs préférences pour les Français qui s'en viennent, entre tout effaré le jardinier de la maison, qui prévient, par des paroles entrecoupées de quasi-sanglots, qu'il a vu venir des Français, un régiment, *précédé par des clairons, avec une vivandière traînée par un âne, qui jouaient de la trompette*. Bouleversement général, le couvent est bientôt déserté, et les troupes françaises sous les ordres du lieutenant Robert, voyant la caserne libre, ne trouvent rien de mieux à faire que de s'installer à la place des oiseaux envolés.

Dans l'excitation du moment, Stella, fille du duc Della Volta, a été oubliée dans une pièce où sa supérieure l'avait enfermée pour la punir de ses tendances françaises. Un tambour la découvre dans le couvent abandonné, et l'amène devant le lieutenant ; toute tremblante d'abord, puis promptement rassurée par l'urbanité de l'officier, la *petite*, comme tous l'appellent, devient l'amie du régiment, et commence à ébaucher avec le lieutenant l'intrigue qui dirige la pièce.

Au second acte nous sommes à Novare dans le château du duc Della Volta, où ce dernier a retiré sa fille chassée du couvent par l'invasion. Le lieutenant y prend naturellement ses quartiers, en vertu d'un billet de logement, avec le Tambour Major et Griolet le tailleur, amoureux de la vivandière Claudine.

Le duc nous explique que la duchesse, sa femme, est la veuve d'un gentilhomme parti pour l'Amérique, où il a été mangé par les Peaux Rouges. Monthabor cependant reconnaît dans un moment dramatique son ancienne femme qui l'avait abandonné, et finit par reconnaître aussi que Stella, soi-disant fille du vieux duc, n'est autre que sa fille à lui ; il lui révèle immédiatement sa filiation, et forme le complot de l'emmenner au régiment comme vivandière. Stella ne se le fait pas dire deux fois, et, sous un déguisement de cocher de bonne maison, trompe la surveillance de ses gardiens et s'échappe du château pour s'enfuir à Milan, où elle est bientôt suivie par sa mère et le duc. Le déguisement les laisse passer inaperçus, tellement que Monthabor transformé en moine, reçoit la confession de sa femme, dans un duo d'un comique achevé, et réussit à déjouer les plans de poursuite organisée contre Stella ; car, sa fille, il la destine au lieutenant Robert, et les deux jeunes gens sont fortement épris.

Les fugitifs sont rendus à Milan, où nous les retrouvons au troisième acte. Les desseins du duc sont déjoués en apparence, déjà l'on se dirige vers l'église, pour y célébrer le mariage de Robert, quand le vieux Della Volta reparait, pour faire arrêter tout ce monde qui se rend à la noce. Mais soudain on entend dans le lointain le "Chant du départ," les Français entrent dans la ville. Oh! alors, en un clin d'œil toute la population se soulève et acclame les nouveaux venus qui seront leurs libérateurs; la scène se transforme en entrée triomphale; musique en tête, les régiments français se succèdent, les acclamations éclatent de toutes parts, un vrai délire s'empare de tout le monde; Della Volta, que ce tumulte a rendu fou, disparaît bien vite; le lieutenant devient le mar; de Stella; la vivandière Claudine, forcée de renoncer à Robert que pendant toute la pièce elle a poursuivi de ses flammes incessantes, finit par accepter son amoureux jusque là dédaigné, le tailleur — tambour Griot; Monthabor retrouve sa famille, et Milan mêle à ses réjouissances l'intime contentement du Tambour Major qui du même coup a retrouvé sa fille et confondu sa perfide moitié.

Voilà certes une pièce bien faite pour plaire, surtout avec l'agrément des scènes du plus haut comique dont elle abonde.

Cette action est aussi grandement rehaussée par une musique charmante. Le fait est sur ce point que la partition entière est devenue d'une popularité immense dès sa première exécution. On nous promet en outre une véritable surprise comme décors et comme costumes. On veut être scrupuleux sur les traditions. Tout le monde aura la couleur locale, le costume, les armes, la tenue, et tous les accessoires du temps. Ce sera, nous assure-t-on, magnifique, et bien supérieur comme déploiement à tout ce que Montréal a vu jusqu'à présent.

Tant mieux, c'est par des exécutions soignées des œuvres françaises qu'on épurera le goût, et ce sera grâce au théâtre français bien compris que l'on devra de voir les Canadiens abandonner les exhibitions de jambes et les troupes de variétés, pour les spectacles intéressants et artistiquement montés comme ceux qui nous sont promis par la compagnie d'opéra-français de Montréal.

HORACE SAINT-LOUIS.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs, presque tous du genre masculin, que l'on vient de lancer sur le marché deux marques de cigares qui feront la leur (de marque). Ce sont les cigares "Blackstone" et "Little Buck". Essayez-les, et vous nous en direz des nouvelles.

## LE HOMARD ARTIFICIEL

On sait que l'île de Terre-Neuve, célèbre par ses morues, est aussi le pays d'élection des homards. A Port-Saunders, à French-Shore, à Bonne-Baie, on les pêche au casier comme nous pêchons ici les écrevisses. Pendant près de trois mois de l'année, rien qu'à Port-Saunders, on s'empare ainsi de cinq à six mille homards par jour, lesquels sont cuits, découpés, mis en boîtes et expédiés aux quatre coins du monde.

C'est fort bien, et cette pantagruélique vision est fort alléchante. Mais, tant va le homard au casier qu'à la fin il s'épuise, ou plutôt, menace de s'épuiser. Quelles que soient les ressources de ces étonnantes homarderies, on en a tant pris, tant pris, tant pris, que l'on a fini par se demander si l'on ne finirait pas, quelque invraisemblable que cela puisse paraître, par arriver à une destruction de l'espèce sur ces côtes jadis si plantureuses. C'est comme ici à la conscription militaire: dans les baies renommées de Terre-Neuve, le nombre des homards tend à diminuer et la taille des sujets diminue.

La Commission des pêcheries de l'île a reçu mission de réagir contre ce fâcheux état de choses, et, sous la direction du savant docteur Harvey, elle a résolu de repeupler les eaux ravagées en employant les procédés curieux de l'éclosion artificielle; ils réussissent à merveille. Nous allons dire comment.

Place au homard artificiel!

C'est à l'île Dildo, dans la baie de la Trinité, que la laboratoire d'éclosion des homards a été installé, à côté d'un autre, étonnant aussi, dans lequel on fait éclore, par an, environ 300 millions de jeunes morues.

La femelle du homard pond, comme une poule, des œufs tout fécondés, résultat d'une union fidèle avec le mâle homard. Au fur et à mesure de la ponte, la femelle replie sa queue sous elle, et les œufs vont se coller, au moyen d'une sorte de matière agglutinante, dans les petites nageoires mobiles qui se trouvent sous la queue. Tout le monde connaît ces œufs qui ressemblent, lorsque le homard a passé par le court-bouillon, à une provision de grains de corail recherchés des gourmets. Avant la cuisson ils sont d'un vert sombre et deviennent transparents au moment de l'éclosion.

La ponte du homard dure un jour en tout: mais par une curieuse analogie, la femelle porte pendant neuf mois, accrochée sous sa queue, la précieuse ponte qui comporte de 18,000 à 25,000 œufs. Que de soucis et que de peines pour la mener à bien! D'innombrables ennemis guettent sans cesse cette nourriture de choix: mais malheur à eux! Lorsque l'ennemi s'approche, la homarde, repliant sa queue cuirassée, charge sur lui, à reculons, avec une véritable suite, atteignant la vitesse de 7m. 60 par seconde, 27 kilomètres à l'heure, la vitesse d'un train omnibus: l'ennemi est réduit en miettes.

\* \* \*

Lorsque le homard reste en liberté, au bout des maternels neuf mois, les petits réclament et vont nage

au petit bonheur, sur quelque fond de sable où les pinces leur poussent et où ils se développent comme ils peuvent.

Pour faire le homard artificiel tel que le professeur Harvey le pratique au laboratoire de Dildo, on a soin de recueillir les œufs des femelles avant de les plonger dans les énormes marmites de l'île de Terre-Neuve où se fabriquent les conserves. Ces œufs sont bien soigneusement mis à part dans les incubateurs flottants inventés par M. Nielsen, où on les laisse paisiblement éclore. Une usine fabriquant 2,000 boîtes de conserves de homards, en comptant un homard œuvé sur dix, soit 50,000 homards, à raison de 20,000 œufs fécondés par sujet, fournit ainsi le chiffre énorme de un milliard d'œufs. Avec les incubateurs de M. Nielsen qui donnent les meilleurs résultats en Écosse, on compte, à coup sûr, 1 pour cent de réussite dans l'élevage. C'est dix millions de homards sauvés du désastre et mis en réserve pour l'avenir : au bout de six à sept ans ils auront de 25 à 38 centimètres de longueur. Cela vaut la peine de s'en préoccuper.

Aussitôt nés dans les casiers, les petits homards orphelins se mettent à nager et à manger avec une activité extrême. Ils n'ont pas de carapace, à ce moment, et sont recouverts d'une simple peau gélatineuse, transparente, qui les fait ressembler à de vagues crevettes. Mais cette délicatesse d'épiderme n'exclut pas chez eux un appétit infernal et un esprit foncièrement belliqueux. Si l'on n'a pas soin de leur donner de l'espace pour circuler et de leur fournir de nombreux repas composés de jaunes d'œufs, de foies de poissons frais, de chair de crabe ou de poisson finement hachée et de farine, les petits homards se jettent les uns sur les autres dans un impitoyable "struggle for life" et s'entre-dévorent d'une façon qui n'a rien de fraternel. Un peu plus tard seulement ils consentent à se livrer à la chasse des petits animaux marins et à dévorer des petites algues ou autres plantes aquatiques.

Le jeune homard artificiel change de peau deux fois pendant les deux premières semaines de sa vorace existence. À partir de ce moment, les pinces lui poussent et sa carapace se durcit : il est dès lors sauvé des dangers de la première enfance, et ne change plus de carapace que de temps à autre, lorsqu'il grossit et que sa cuirasse, devenue trop étroite, le gêne aux alentours. Chaque changement de carapace fatigue néanmoins le homard et produit un certain déchet.

Au bout de six à sept ans, comme nous l'avons dit, le homard a atteint tout son développement : il aime alors à être pêché, mis vivant dans l'eau bouillante et mangé à l'une des formules dont nos cordons-bleus ont le secret.

Le docteur Harvey, depuis 1890, a semé, "planted," dans les eaux de Terre-Neuve une moyenne de 500 millions par an de jeunes homard nés dans les incubateurs flottants et qui eussent été, sans lui, bouillis à l'état d'œufs. Il a fait observer que la fécondation artificielle n'était pas nécessaire pour eux comme pour les œufs de morues, par exemple : le homard mâle se charge très gracieusement de cette tâche avec une

rare perfection, et l'on ne saurait marcher utilement sur ses brisées.

\*  
\*  
\*

Sans aller jusqu'à Terre-Neuve, des essais du même genre ont été récemment tentés avec un certain succès sur nos côtes de Bretagne : il faut souhaiter qu'ils soient continués avec la précision que sait y mettre le docteur Harvey. C'est une véritable richesse à exploiter.

Sur nos côtes de Corse, aussi, la culture du homard pourrait être faite avec succès : la langouste y abonde, mais on y voit peu de homards, ce qui est désolant au point de vue de la préparation de la bouillabaisse. Il ne tient qu'à nous, ce semble, de peupler les anes et les rochers de l'île française d'une population de homards qui viendraient tout frais se faire consommer sur le continent. Nous ne manquons pour réaliser ce programme ni des zoologistes sagaces, ni des éleveurs intelligents dont le concours est nécessaire pour obliger la mer à nous payer cet intéressant et alimentaire tribut.

MAX DE NANSOUTY.

## BONS CONSEILS

M. Poincaré conseille aux jeunes gens de rester fidèles à leurs amitiés d'adolescents :

"Conservez pieusement, mes amis, vos premières affections. Je me garderais de médire du monde où vous entrerez plus tard. Il est moins mauvais que certaines gens se plaisent à le dire. Si le vice ou la vanité paraissent quelquefois y tenir tant de place, c'est qu'ils sont volontiers plus de bruit que la vertu ; et jamais moins qu'aujourd'hui on n'a eu le droit de soutenir qu'il y eût disette de probité, de dévouement et d'héroïsme. Mais de tout temps la vie a été une école de désillusion. Si elle est meilleure qu'on ne le prétend, elle est moins bonne, inévitablement, que chacun ne l'a rêvée. Quelque souci qu'on ait d'y faire son devoir, on y heurte des jalousies perfides et des rancunes venimeuses. C'est alors que, pour les âmes les plus fières, sonneraient des heures de sombre découragement si l'amitié ne venait, rayonnante, leur apporter ses consolations.

"Et de toutes les amitiés cueillies le long d'une existence humaine il en est tant, voyez-vous, de frères et de trop tôt fanées, qu'on se plaît toujours à respirer les plus anciennes, celles dont la fleur printanière survit à toutes les saisons et dont le parfum ne s'évapore pas.

"Aimez-vous, mes amis. Vous n'aurez, hélas ! que de trop fréquentes occasions de connaître, dans l'avenir, les divisions et les haines. Ne vous imaginez pas qu'elles soient toujours aussi profondes et aussi tenaces que l'apparence le ferait croire. À voir la vivacité des conflits, à entendre la sévérité des appréciations, on dirait que toutes les inimitiés sont éternelles. Combien cependant cèdent à la bonté, conquérante pacifique et silencieuse ! Soyez bons et affectueux. C'est par là que vous ramènerez le calme dans les esprits troublés et que vous achèverez d'établir l'union dans la patrie."

FUMEZ LE CIGARE  
**BLACKSTONE**

**ARCHAMBAULT**  
Photographie Artistique  
1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.  
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel.



**COGNAC Vve MASSON & CIE.,**

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Générale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL.  
19-92

**CANADA-REVUE**

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50  
Hors de Montréal..... 3 00  
En France..... 20 francs

**A. FILIATREULT,**  
Directeur-Gérant.  
312 rue Craig,  
Boîte Postale 321.  
Téléphone 6826

FUMEZ LE CIGARE  
**LITTLE BUCK**

FUMEZ LE CIGARE

**LITTLE BUCK**

HEURES DE CONSULTATION:

De 11 hrs. A.M. à 1 hr. P.M.  
à 3 à 4 P.M. à 5 à 6 "

**THEO. DAoust**

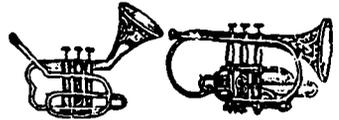
ARCHITECTE et EVALUATEUR

162 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

BLOC BARRON.

TELEPHONE 704.

B. P. BOITE 509.



AVANT.

APRES.

**GEORGE VIOLETTI**

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique  
Harpes à voudre et réparations de toutes sortes.  
635 rue Notre-Dame, MONTREAL.

Le "Caligraph"

EST LA SEULE MACHINE EMPLOYÉE PAR LES  
RAPORTEURS OFFICIELS DE LA

**CHAMBRE DES COMMUNES, A OTTAWA**

Nous remplaçons actuellement SEPT de ces machines qui ont été en usage depuis un grand nombre d'années.

Le Chef du Bureau dit :

"Je ne connais pas de machine qui l'égale."

Demandez une liste descriptive de prix.

**MORTON, PHILLIPS & CIE.**

: : SEULS AGENTS POUR QUÉBEC ET L'EST D'ONTARIO. : :

No. 1755 RUE NOTRE DAME,

**MONTREAL.**

AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,519,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en lo plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

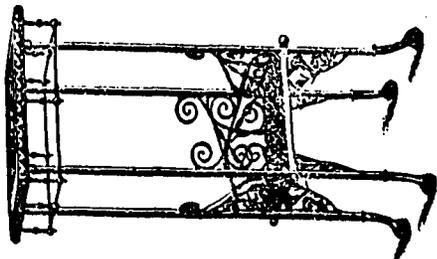
# RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

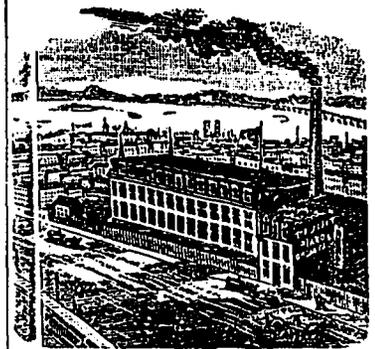
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



# THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,  
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

# BLACKSTONE

# LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,001,040.04
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,500,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,004,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.01
Augmentation sur 1891.....	214,003.4
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,120.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,089,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et de Capital-Actions.....	244,028.77
Réclamations apers décès durant 1892.....	151,526.33
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

